



Fiche de Données de Sécurité PBH EP 80W-90

Version : 1
Date de
version : 28/01/16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PBH EP 80W-90

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Lubrifiants et additifs pour lubrifiants

Utilisations contre indiquées Non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom MINERVA-OIL SAS
Adresse RUE DU 11 NOVEMBRE
87380
MEUZAC
Téléphone +33 (0)5 55 09 97 03
Fax +33 (0)5 55 09 95 80
Email de contact contact@minerva-oil.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements
Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger
Mention d'avertissement
Mentions de danger (H)
Éléments d'étiquetage additionnels
Conseils de prudence – Prévention
Conseils de prudence – Intervention
Conseils de prudence – Stockage
Conseils de prudence – Élimination

2.3. Autres dangers

Non disponible

Informations complémentaires

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

| Nom | (%) | Classification | Limites de concentration spécifiques |
|---|-------------|---|--------------------------------------|
| Amines, C12-14-tert-alkyl N°CAS: 68955-53-3 N°EC: 273-279-1 N°IDX: | C ≤ 0.2% | R22, R43, R34, R50/53, R23/24, R48/20 | - |
| | | Acute Tox. 4: H302 Acute Tox. 3: H311 Skin Corr. 1B: H314 Skin Sens. 1: H317 Eye Dam. 1: H318 Aquatic Acute 1: H400 Aquatic Chronic 1: H410 Acute Tox. 2: H330 | - |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---------------------------------|---|
| Informations générales | En cas de malaise, consulter un médecin ou appeler le centre antipoison. |
| En cas d'inhalation | Amener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise. |
| En cas de contact avec la peau | Rincer immédiatement avec l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | Rincer à l'eau pendant une durée suffisante, puis consulter un ophtalmologiste. |
| En cas d'ingestion | Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Pour les secouristes | Pas d'information |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------|-------------------|
| Symptômes | Pas d'information |
| Effets | Pas d'information |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique

Inappropriés : Pas d'information

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'information

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Evacuer la zone de danger. Porter l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Nettoyer immédiatement les lieux contaminés.

6.4. Référence à d'autres sections
Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Utiliser une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Stocker dans un endroit approprié loin de toute substance incompatible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'information

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Limites d'exposition connues

| Substance | VME, 8 heures (France) | | VLE, 15 minutes (France) | | VME, 8 heures (Royaume-Uni) | | VLE, 15 minutes (Royaume-Uni) | |
|-----------|------------------------|--------|--------------------------|--------|-----------------------------|--------|-------------------------------|--------|
| | ppm | mg.m-3 | ppm | mg.m-3 | ppm | mg.m-3 | ppm | mg.m-3 |
| | | | | | | | | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Une ventilation locale peut être nécessaire pour éviter que les contaminants atmosphériques dépassent leurs limites d'exposition.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et des mains : Pas d'information / Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité.

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques : Pas d'information

Contrôles liés à la protection de l'environnement

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.
Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-----------------------------------|
| Etat physique | liquide |
| Couleur | Ambrée |
| Odeur | Pas d'information |
| Seuil d'odeur | Pas d'information |
| pH | - |
| Point de fusion / congélation | Pas d'information |
| Point d'ébullition | > 250 °C |
| Point éclair | > 180 °C |
| Taux d'évaporation | Pas d'information |
| Inflammabilité | Pas d'information |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Pas d'information |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Pas d'information |
| Pression de vapeur | Pas d'information |
| Densité de vapeur | Pas d'information |
| Densité relative | 0.890 à 15°C |
| Solubilité dans l'eau | Insoluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | Pas d'information |
| Log Kow | Pas d'information |
| Température d'auto- inflammabilité | Pas d'information |
| Température de décomposition | Pas d'information |
| Viscosité | 14.7 mm ² .s-1 à 100°C |
| Propriétés explosives | Pas d'information |
| Propriétés comburantes | Pas d'information |

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'information

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'information

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

SECTION 11: Informations toxicologiques

| | |
|--------------------------------------|---|
| Toxicité aiguë | Pas d'information |
| Corrosion cutanée | Pas d'information |
| Lésions oculaires | Pas d'information |
| Sensibilisation | Pas d'information |
| Mutagénicité des cellules germinales | Pas d'information |
| Cancérogénicité | Pas d'information |
| Toxique pour la reproduction | Pas d'information |
| Toxicité spécifique unique | Pas d'information |
| Toxicité spécifique répétée | Pas d'information |
| Danger par aspiration | Pas d'information |
| Autres informations | Expérience pratique: aucune Remarques générales: La classification a été effectuée selon la procédure de calcul pour les préparations. |

SECTION 12: Informations écologiques

| | |
|--|---|
| 12.1. Toxicité | Non disponible |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Valeur non disponible Non disponible |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Valeur non disponible |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Valeur non disponible |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | Valeur non disponible |
| 12.6. Autres effets néfastes | Valeur non disponible |

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets**
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales
- 13.2. Codes déchet**
Pas d'information

SECTION 14: Informations relatives au transport

Non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Règlement : EU REACH : Registered substances

| Substance | CAS | EC |
|-----------|-----|----|
|-----------|-----|----|



Fiche de Données de Sécurité

PBH EP 80W-90

Version : 1
Date de
version : 28/01/16

| | | |
|---------------------------|------------|-----------|
| Amines, C12-14-tert-alkyl | 68955-53-3 | 273-279-1 |
|---------------------------|------------|-----------|

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création : 01/05/13

Date de révision : 28/01/16

Indications sur les changements: Pas d'information

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

COV : Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Equipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas d'information

16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008

16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

Phrases de risques (R) :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R23/24 : Toxique par inhalation et par contact avec la peau.

R34 : Provoque des brûlures.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/20 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions de danger (H):

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H311 : Toxique par contact avec la peau.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H330 : Mortel par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

Pas d'information



Fiche de Données de Sécurité PBH EP 80W-90

Version : 1
Date de
version : 28/01/16

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.